

et l'UE ont conjointement décidé que, étant donné les liens étendus avec les pourparlers de l'OMC, il serait mieux de suspendre les négociations de l'ARCI jusqu'à ce que les résultats des négociations de l'OMC soient connus. Cependant, les travaux se poursuivront bilatéralement sur d'autres façons d'améliorer nos relations commerciales et d'investissement, par exemple par l'entremise du cadre de coopération en matière de réglementation de 2004.

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE (AELE)

Le Canada entretient de solides relations bilatérales avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), et les liens commerciaux augmentent sans cesse. En 2005, les échanges bilatéraux de marchandises ont atteint une valeur de 10,9 milliards de dollars, une hausse de 22,4 % par rapport à 2004.

Les négociations pour un accord de libre-échange avec les États de l'AELE ont été lancées le 9 octobre 1998. La dernière séance de négociations a été tenue en mai 2000, à Genève. Un consensus a été obtenu sur la plupart des questions, et un cadre se présente pour une entente. Le Canada demeure déterminé à conclure les négociations sur un accord de libre-échange avec les pays de l'AELE. Toutefois, aucune date n'a été fixée pour la reprise officielle des négociations.

L'AELE réunit des pays développés ayant une économie moderne et une technologie de pointe qui sont d'importants marchés éventuels pour les exportateurs canadiens concurrentiels. Un accord permettrait aux industries canadiennes d'accroître leurs activités en coentreprise et de coopérer entre elles pour renforcer les industries nationales et les rendre plus efficaces.